Image not found or type unknown

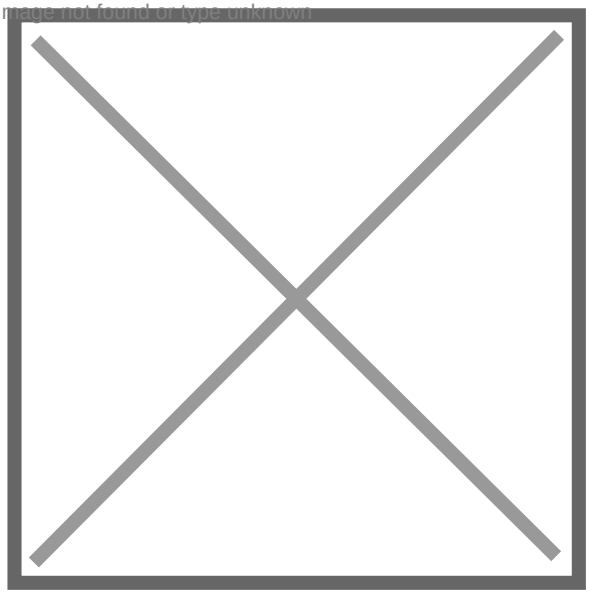

Abandon de dividendes entre associés

Par **williamar**, le **21/04/2010** à **17:01**

Bonjour,

Actuellement associés avec 4 autres personnes sur une affaire saisonnière,
j'ai pris la decision de ne pas aller travailler cette année avec mes 3 associés
pour des raisons de santé.
Pour des raisons de morale qui me sont propres et dans le cas où la sarl venait à dégager
des bénéfices, je souhaite abandonner mes dividendes en parts égales à mes associés.
N'étant pas califier en droit sur les dividendes, je souhaiterais que vous éclairiez ma lanterne
sur mes droits sur le plan de cette démarche.
Est-il possible que je n'y sois pas autorisés? J'ai du mal a y croire!

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés